



Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Publié le

ID : 069-216902569-20251204-V_DEL_25124_19-DE

S²LO

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de 4 décembre 2025

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	31	5	7

Date de convocation le **28 novembre 2025**

Présidente : Madame La Maire Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire : Monsieur Karim **BALIT**

V_DEL_25124_19

Autorisation de signature du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en vue de la passation et du suivi du marché global de performance (MGP) relatif à la restructuration du site de Gagarine.

Rapporteure : Madame la Maire

Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Josette **PRALY**, Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **DUSSURGEY**, Fatma **FARTAS**, Yvette **JANIN**, Joëlle **GIANNETTI**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, David **LAÏB**, Mustapha **USTA**, Richard **MARION**, Ange **VIDAL**, Christine **BERTIN**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Liliane **GILET-BADIOU** donne pouvoir à Pierre **DUSSURGEY**, Christine **JACOB** donne pouvoir à Muriel **LECERF**, Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Stéphane **GOMEZ**, Monique **MARTINEZ** donne pouvoir à Michel **ROCHER**, Thierry **ELIEN** donne pouvoir à Kaoutar **DAHOUM**

Absents :

Ahmed **CHEKHAB**, Nacera **ALLEM**, Nordine **GASMI**, Sacha **FORCA**, Audrey **WATRELOT**, Carlos **PEREIRA**, Maoulida **M'MADI**

Mesdames, Messieurs,

La Ville a gagné environ 10 000 habitants supplémentaires en dix ans. Pour répondre à cette évolution, trois nouvelles écoles ont ainsi été créées depuis 2019 avec la mise en service de l'école Odette Cartailhac lors de cette rentrée scolaire pour répondre à cette évolution.

Le site Gagarine date de la ZUP et comprend actuellement trois écoles (maternelle Chat Perché, maternelle Gagarine, élémentaire Gagarine), une crèche, un accueil de loisirs ainsi qu'un atelier d'arts plastiques. Ce secteur fait aujourd'hui l'objet d'une recomposition urbaine dans le cadre de la ZAC du Mas du Taureau. Elle prévoit notamment la démolition de l'ensemble du bâti présent sur le site et la reconstruction de deux écoles primaires, d'un restaurant scolaire, d'un accueil de loisirs et d'un gymnase avec une salle de combat.

Pour rappel, vous avez approuvé en séance du 3 juillet 2025 les mesures de carte scolaire de l'Éducation Nationale sur la Commune qui prévoient la création de deux écoles primaires : l'école Youri Gagarine et l'école Chat Perché. Ces créations sont effectives depuis la rentrée de septembre 2025.

La crèche La Ribambelle sera reconstituée dans l'îlot I1 situé rue Jean Perret - avenue Toussaint Louverture de la ZAC, pour lequel la ville s'est portée acquéreur d'un local de 354 m². Les Ateliers d'Arts plastiques seront transférés sur un autre site aujourd'hui à l'étude.

Une large concertation a été initiée au printemps sur le projet de restructuration du site Gagarine auprès des habitants, des parents d'élèves et des associations sportives. Des ateliers spécifiques ont été conduits auprès des jeunes et des enfants et ont donné lieu à un «livret de recueil de la parole habitante». Les directions d'écoles ainsi que les agents de la Ville ont également été rencontrés dans des formats plus restreints, et avec l'assistance d'un programmiste missionné par la Municipalité, afin de recueillir leurs besoins et pouvoir dimensionner au plus près le projet.

A ce stade le projet est évalué à 45 millions d'euros toutes dépenses comprises et les financements externes validés dans la convention NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) sont les suivants :

- pour l'école : 12,6 Millions d'euros (dont ANRU 6,6 M€ et ZAC 6 M€)
- pour le gymnase : 5 Millions d'Euros (dont ANRU 3 M€ et ZAC 2 M€)

Dans ce contexte, le présent marché porte sur une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la passation et au suivi d'un marché global de performance, dont l'objet est la restructuration complète du site Gagarine.

Conformément aux articles L.2120-1, R2124-1, R2161-1 à R.2161-5 du code de la commande publique, une procédure d'appel d'offres ouvert pour la consultation des entreprises a été engagée le 4 août 2025.

La consultation n'était pas décomposée en lots. La prestation étant unique, elle ne pouvait être allotie, les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage n'étant pas dissociables et impliquant une unité de prestataires dans la réalisation des différentes phases de la mission.

Il s'agit d'un marché ordinaire avec un délai global pour l'exécution de l'ensemble des prestations de 96 mois à compter de la notification.

Les offres reçues ont été ouvertes le 26 septembre 2025.

Est rejetée l'offre irrégulière suivante : offre présentée par ACOBA .

Les offres régulières ont été analysées selon les critères suivants :

- Valeur technique notée sur 100 points et pondérée à 60 %
- Prix noté sur 100 points et pondéré à 40 %

Au terme de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 27 novembre 2025 , a classé les offres et a choisi l'attributaire du marché.

L'offre choisie est celle du groupement VOXOA SAS (mandataire)/ ETAMINE SA SCOP/ ATELIER POP CORN SCOP SARL à capital variable, pour un montant de 367 380,00 € HT soit 440 856,00 € TTC.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Madame la Maire à signer le marché relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études de programmation, la passation et le suivi d'un marché global de performance pour la restructuration du site de Gagarine, avec le groupement VOXOA SAS (mandataire)/ ETAMINE SA SCOP/ ATELIER POP CORN SCOP SARL à capital variable choisi par la Commission d'Appel d'Offres, sous réserve qu'elle produise ses attestations fiscales et sociales, et à prendre toute mesure d'exécution relative au marché.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- d'autoriser Madame la Maire à signer le marché relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études de programmation, la passation et le suivi d'un marché global de performance pour la restructuration du site de Gagarine, avec le groupement VOXOA SAS (mandataire)/ ETAMINE SA SCOP/ ATELIER POP CORN SCOP SARL à capital variable choisi par la Commission d'Appel d'Offres, sous réserve qu'elle produise ses attestations fiscales et sociales, et à prendre toute mesure d'exécution relative au marché.

Suffrages exprimés	36	
Vote(s) Pour	36	Hélène GEOFFROY , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOUM , Matthieu FISCHER , Muriel LECERF , Philippe MOINE , Myriam MOSTEFAOUI , Antoinette ATTO , Régis DUVERT , Nadia LAKEHAL , Michel ROCHER , Josette PRALY , Patrice GUILLERMIN-DUMAS , Nassima KAOUAH , Pierre DUSSURGEY , Fatma FARTAS , Yvette JANIN , Joëlle GIANNETTI , Liliane GILET-BADIOU , Eric BAGES-LIMOGES , Véronique STAGNOLI , Dehbia DJERBIB , Charazède GAHROURI , Christine JACOB , Harun ARAZ , Abdoulaye SOW , Frédéric KIZILDAG , David LAÏB , Mustapha USTA , Richard MARION , Ange VIDAL , Christine BERTIN , Monique MARTINEZ , Karim BALIT , Soufia MAAROUK , Thierry ELIEN
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 04 décembre 2025.

Le secrétaire de séance

Karim BALIT



